

Vincent de Paul Belgium

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, CONSEIL NATIONAL DE BELGIQUE ASBL

Bruxelles, le 17 octobre 2023

Chers amis, Chères amies,

Concerne : Appel à projets. Fonds de Solidarité Vincent de Paul – édition 2024

Comme vous le savez, Vincent de Paul Belgium prélève pendant toute l'année 10% sur les dons pour vos associations locales. Ce montant est intégralement destiné à un fonds de solidarité. Une fois par an, nous faisons appel à ce *Fonds de Solidarité Vincent de Paul* pour soutenir vos nouveaux projets.

En cette Journée Mondiale de Refus de la Misère, le *Fonds de Solidarité Vincent de Paul* lance son appel à projets annuel.

Après plusieurs éditions thématiques (lutte contre la pauvreté infantile, la précarité énergétique ou encore l'accompagnement au-delà de l'aide alimentaire) nous souhaitons créer une bouffée d'oxygène pour les associations en difficulté. Nous ne sommes pas restés aveugles pour les nombreux défis auxquels certaines associations font face : augmentation de bénéficiaires contre une baisse des volumes de vivres, inflation du coût énergétique pour frigos et congélateurs, du carburant pour les transports ainsi de suite.

Pour cette raison, le budget disponible sera réservé à l'aide matérielle aux associations locales qui en ont le plus besoin. Celles-ci peuvent introduire un projet jusqu'à 5 000 euros.

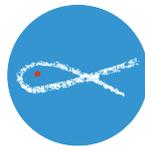
C'est donc maintenant à vous de jouer! Nous lançons un appel chaleureux à poursuivre ensemble notre mission en ces temps difficiles. Plus que jamais. Découvrez le dossier de candidature ci-joint à introduire directement au Conseil National via contact@vincentdepaul.be

Cependant, les Conseils Provinciaux (Régional) sont également invités à identifier les associations qui méritent d'être retenues et de les proposer au *Fonds de Solidarité Vincent de Paul*. La sélection finale sera faite en étroite concertation avec le Conseil National.

Merci d'avance à tous ceux et toutes celles qui souhaitent construire un monde meilleur avec nous. A commencer tout près de chez nous !

Frederick De Gryse
Directeur

Adrien de Vreese
Président National



Vincent de Paul Belgium

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, CONSEIL NATIONAL DE BELGIQUE ASBL

REGLEMENT

1. Sélection

L'Organe d'Administration de Vincent de Paul Belgium a mandaté un comité de sélection pour l'élaboration de l'appel à projets et la sélection des projets retenus.

Tout lauréat aura droit en plus à :

1. Une mention dans notre newsletter nationale (10.000 ex. papier et en version digitale)
2. Publicité sur les pages de médias sociaux de Vincent de Paul Belgium.
3. Une mise en avant sur notre site crowdfunding solidaire : www.crowdgiving.be

Le lauréat s'engage à recueillir tout solde éventuel via cette plateforme.

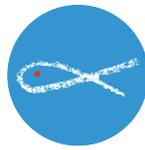
- En cas de différence entre le subside demandé (par ex : 2.750 euros) et le montant octroyé inférieur (par ex. : 1.250 euros), le comité de sélection en déduit que votre projet a un besoin de financement restant (donc : 1.500 euros).
- Vous déclarez sur l'honneur que ce besoin de financement restant est réel et vous ferez des efforts raisonnables pour combler cette différence via www.crowdgiving.be. Ces dons donnent droit à une attestation fiscale et ne sont pas assujettis au prélèvement solidaire de 10%.

2. Critères

1. Le formulaire d'appel à projets doit être utilisé impérativement pour renseigner votre projet. Il est téléchargeable sur www.vincentdepaul.be/NEWS ou disponible via contact@vincentdepaul.be
2. Un seul projet par association locale est accepté, moyennant pièces justificatives.
3. Sont exclues de la sélection :
 - les associations qui n'ont pas soumis de rapport annuel 2022 avant la date du 30 avril 2023.
 - les associations disposant d'un legs et/ou de plus de 25.000 euros en caisse.
 - Les associations ayant reçu un subside pour l'édition 2023.
4. Sont exclus de financement :
 - des remboursements de factures pour achats déjà réalisées ou projets doublement financés.
 - des frais récurrents (p.ex. salaires, loyers, factures d'énergie).
 - des travaux d'amélioration pour biens immobiliers, sans titre de propriété, emphytéose, usufruit ou location pendant encore au moins 5 ans.

3. Calendrier

Envoi des projets au Conseil National	Pour le 31 janvier 2024
Conclusions comité de sélection	Pour le 28 février 2024 (validé par l'OA qui suit)
Publication et Décaissement	Endéans les 15 jours après la validation de l'OA



Vincent de Paul Belgium

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL, CONSEIL NATIONAL DE BELGIQUE ASBL

APPEL A PROJETS 2024 - FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Association affiliée :

Nom :

Commune:Province/Région:

Contact :

Nom :

Fonction :

Numéro de téléphone direct :

Courriel :

01. Quel est le coût de votre projet ? (Voir aussi Annexe 1)
02. Combien demandez-vous au fonds de solidarité ?
03. Décrivez votre projet. Quelle est sa finalité?
04. Quel groupe cible avez-vous en vue concrètement?
05. Comment pensez-vous impliquer ce groupe ?
06. Quel changement ou impact sociétal avez-vous en vue ?
07. Quelle est la durée de votre projet (date initiale – finale + phases de projet)?
08. Où votre projet aura-t-il-lieu?
09. De quoi auriez-vous besoin pour réussir et quels résultats attendez-vous ?
10. Comment comptez-vous suivre et mesurer concrètement votre projet ?
11. Quelles sont vos autres ressources financières pour financer ce projet ?

